

AU SENAT

Le Sénat réélit M. Antonin Dubost comme président et renouvelle son mandat aux quatre vice-présidents

La séance est ouverte à deux heures quarante-cinq. M. FORTQUILLON, vice-président d'âge, occupe le fauteuil présidentiel.

On procède à la nomination du bureau définitif pour 1908.

Un scrutin a d'abord lieu pour l'élection du président. M. Antonin Dubost, président sortant, est seul candidat.

ELECTION DU PRESIDENT
M. ANTONIN DUBOST est réélu président par 232 voix contre 20 bulletins blancs et une voix à M. Lintilhac.

La proclamation de ce scrutin est accueillie par une triple salve d'applaudissements.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
Un scrutin est aussitôt ouvert pour l'élection des quatre vice-présidents : MM. Eugène Guérin, Louriès, Monis et Leydet, vice-présidents sortants et rééligibles, n'ont pas de concurrents.

Ils obtiennent respectivement :
M. Guérin 200 voix, Louriès 195, Leydet 190, Monis, 187.

ELECTION DES SECRETAIRES
Sont élus secrétaires : MM. Dubouast 221 voix, de Les Cases 220, Sauvan 215, Pedebidoux 214, Albert Géraud 210, Vien 201.

Sont élus questeurs : MM. Bonafant-Sibour 195 voix, Théodore Girard 180, Tillyaye 179.

Obtiennent ensuite MM. Rivet 84 voix, De no 69.

La prochaine séance est fixée à demain. La séance est levée à six heures cinq.

Coûts du Parlement

Autour de la Séance

La séance, qui fut courte, n'a cependant pas manqué d'intérêt. Le discours de M. Dubouast est tout à fait remarquable, autant par la façon spirituelle dont il a répondu au discours du doyen d'âge, M. Passy, que par le souffle démocratique qui l'anime. On y sent vibrer le cœur d'un vieux républicain qui voit, enfin, l'idée qu'il a poursuivie toute sa vie entrer dans le domaine de la réalité. Aussi, la gauche tout entière, par ses chaudes approbations, manifeste-t-elle sa communion de pensée avec son président. Le spectacle qui nous fut offert est un des rares que nous avons depuis longtemps et les vieux parlementaires s'accrochaient à le reconnaître. L'élan était tel que le centre joignit un moment aux applaudissements les membres de la gauche.

Les paroles de paix patriarcales de M. Brisson furent bientôt suivies du vent de la bataille.

L'impôt sur le revenu sera placé en tête de l'ordre du jour, malgré le gouvernement qui, par l'organe du président du conseil, avait demandé l'inscription de la réforme des conseils de guerre.

Les chiffres du scrutin prouvent que si M. Clémenceau avait posé la question de confiance, il pouvait quand même remporter la victoire. Sur ses 278 voix qui volèrent contre lui, plusieurs treize ne seraient détachées et certaines abstentions ne se seraient pas produites.

Les abstentions nombreuses dans ce scrutin proviennent des membres du centre qui, aujourd'hui, n'ont pas voulu prendre parti entre le centre et la majorité.

Le navire parlementaire va maintenant s'arrêter sur des eaux mouvantes et on doit s'attendre à toutes les manœuvres des adversaires à l'égard du centre pour empêcher de le faire sombrer par un amendement.

Heureusement que les pilotes qui le conduisent sont habiles et veilleront prudemment.

R. PONTUEL.

Nouvelles du Parlement

Les liquidations des Congrégations

Les groupes du Sénat se sont réunis pour désigner leurs candidats aux fonctions de membres de la commission d'enquête sur les opérations des liquidateurs de congrégations autorisées.

L'Union républicaine a voté un ordre du jour s'appuyant sur le principe de la séparation des pouvoirs pour déclarer qu'en aucun cas la commission ne devrait solliciter les pouvoirs judiciaires.

Ont été désignés candidats du groupe, MM. saint-Germain, Perrin, Ratier, Théodore Girard, Catala, Doussé, Le Chevalier.

La gauche républicaine a été déclarée également hostile à l'attribution des pouvoirs judiciaires aux liquidateurs autorisés.

La droite du Sénat a désigné MM. Le Provost de Launay et Riou, en sollicitant un troisième siège au sein de la commission pour M. de Las Cases.

La gauche démocratique et radicale a choisi MM. Combes, Savary, Leydet, Méric, Bizot de Fonteny, Delpech, Bayet, Régismanset, Monis, Magnien, Foubé, Fedebidoux.

FEUILLETON DU 17 JANVIER. — N. 26

Vengeance de Femme

TROISIEME PARTIE

Et il mesure qu'une nouvelle venue grossissait le cercle, c'était quelque mauvaise nouvelle de plus, déçue en manière de salut à l'adresse de Mme de Mérocourt.

— Cette affaire prend les proportions d'un événement parisien, disait-on.

Il paraît que Mme Bocher a décommandé sa robe de samedi prochain.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

A LA GAUCHE RADICALE

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni aujourd'hui pour procéder à l'élection de son président.

Voici les résultats du premier tour de scrutin :

Votants : 104 ; suffrages exprimés : 103. Ont obtenu : MM. Gustave Chapuis, 32 voix ; Dron, 18 ; Lauraine, 36 ; Doléac, 16 ; Mougeot, 1 ; Bulletin blanc, 1.

M. Doléac a été déclaré, avant le scrutin, qu'il n'était pas candidat.

Au deuxième tour de scrutin M. Chapuis est élu président par 45 voix contre 37 à M. Lauraine.

LA REFORME ELECTORALE

Paris, 15 janvier. — La commission de la réforme électorale réunie cet après-midi, à la Chambre, sous la présidence de M. Charles Benoist, a entendu M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur sur la proposition relative à la liberté de vote et à la sincérité des opérations électorales, proposition retirée du Sénat.

M. Maujan a déclaré que le gouvernement soutiendrait devant la Chambre et devant le Sénat le texte de la commission si elle disjoignait l'article premier adopté par le Sénat sur les inscriptions multiples et si elle ajoutait le dispositif d'isolement repoussé par la Haute Assemblée.

Après le départ du Sous-Secrétaire d'Etat la commission a procédé à un échange de vues et en l'absence du rapporteur a ajourné sa décision à la prochaine séance.

L'ELECTION DE FALAISE

Paris, 15 janvier. — La sous-commission du septième bureau réunie sous la présidence de M. Cornudet a approuvé les conclusions du rapport de M. Delpeyre tendant à la validation de M. Le Chery dans la circonscription de Falaise.

LA MALLE SANGLANTE

Le pourvoi de Goid est rejeté

Monaco, 16 janvier. — On sait qu'à la suite du jugement condamnant la femme Goid à mort et son mari aux travaux forcés à perpétuité, les assassins avaient signé un pourvoi en révision.

Ce pourvoi d'être rejeté par une ordonnance du prince de Monaco sur le rapport du président du Conseil de révision ayant siégé à Paris. Les Goid sont condamnés aux frais et dépens du pourvoi.

L'ordonnance a été lue à l'ouverture de l'audience civile.

Verre Goid est demeuré impassible à l'annonce du rejet, mais sa femme a eu une crise d'abattement, protestant de son innocence et se plaignant de l'impitoyabilité de la justice monégasque. Elle n'a donc plus qu'à compter sur la clemence du prince pour la grâce qui lui sera probablement accordée.

Quant à Verre Goid, il sera dirigé, sous peu, sur une maison centrale de France, en attendant son transfert à la Guyane.

IMPORTANT INCENDIE DANS UNE MINE

L'atelier de criblage des mines des Grandes-Rousses détruit par le feu. — Dégâts considérables. — Nombreux ouvriers sans travail

Grenoble, 16 janvier. — Un grave incendie a détruit la station de criblage de la Compagnie des mines d'anthracite des Grandes-Rousses, qui exploite les galeries de charbon situées sur la commune de Huez (Isère).

La mine se trouve tout à fait sur la montagne, plus haut encore que l'Alpe d'Huez. C'est une mine de charbon.

Le charbon extrait est descendu dans la plaine par des bennes circulant sur un câble mobile qui supportait des pylônes et qui descend dans les gorges de la Sarre.

Le feu a éclaté à vers dix heures, quelques minutes après le départ des ouvriers. Il fut presque aussitôt aperçu par le chef de gare qui immédiatement donna l'alarme.

Mais la construction légère, en bois gondonné, était pour le feu un aliment étonnantement favorable. L'incendie fit bientôt de rapides progrès, enflammant le stock de charbon, très considérable qui était contenu à l'extérieur.

Le feu gagna la machinerie du câble, et celui-ci ne tarda pas à se détendre et à tomber dans la plaine sur une longueur de deux kilomètres.

Autant qu'on a pu s'en rendre compte, le feu se serait déclaré dans le dépôt d'huile de parole de l'atelier. Les causes en sont imparfaitement expliquées encore. Les pertes seront certainement supérieures à cent mille francs.

Cette catastrophe enlève pour un temps très long le travail à un grand nombre d'ouvriers qui s'étaient employés aux mines. Non seulement ceux qui étaient occupés au criblage, mais encore ceux qui travaillent à la mine sont atteints.

La compagnie vient de donner l'ordre de suspendre l'emploi des charbons dans les galeries et de se borner au travail des bouillies.

Mais on se demande si ce travail même pourra continuer, puisque le câble qui servait à descendre le charbon dans la plaine et qui était utilisé pour approvisionner la mine est détruit.

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

Contraint à ce que pensait M. Werthner, Lemoine ne destinait pas l'usine d'Argelès à la fabrication du diamant.

— L'opinion de son secrétaire

Nous avons déjà dit que M. Lemoine avait fait commencer la construction et l'aménagement d'une usine à Argelès, dans les Hautes-Pyrénées. Les fonds nécessaires lui étaient fournis par M. Werthner et c'est cette création d'usine qui motivait les demandes d'argent répétées qui étaient adressées au financier anglais.

M. Lemoine destinait cette usine à la production de l'électricité et par conséquent à la fabrication artificielle du diamant. C'est parce que les travaux traînaient en longueur que l'ingénieur multipliait les demandes d'argent sans aboutir, que M. Werthner se crut obligé par un chevalier d'industrie habile et qu'il déposa une plainte.

Les faits relatifs à la construction de l'usine ne sont autres que ceux que nous avons déjà relatés à l'égard de M. Lemoine, de vouloir bien lui préciser et voici les déclarations qui lui ont été faites :

— Jamais, a dit M. Puzin, ces constructions n'ont été destinées à la fabrication du diamant, et je n'ai su que mon patron s'occupait de recherches à propos de cette gamme, que lorsque la plainte de M. Werthner a été déposée contre lui.

Cette usine a été construite exclusivement sur les auspices de M. Lemoine, à Argelès-Gazost, dans le département de Hautes-Pyrénées, au lieu dit Gava d'Azun, était destinée à trois choses bien définies :

1. L'éclairage électrique des villes de Lourdes et de Tarbes ;

2. A fournir la traction à une société de tramways ;

3. A fournir la force hydraulique en location, aux industriels environnants.

M. Lemoine, contrairement à ce qu'affirme M. Werthner, ne n'a entendu dire qu'un de ses amis fabriquer du diamant et d'ailleurs, je n'ai jamais vu construire de fours électriques.

On a installé dans le pays, des poteaux pour soutenir les fils transmetteurs, des câbles ont été posés avec les villes de Lourdes et de Tarbes, et actuellement, les travaux continuent, sous les auspices de la Compagnie Pyrénéenne d'Electricité, à qui M. Lemoine a cédé son exploitation.

Les expertises

Les trois experts, MM. le docteur Bordas, directeur des laboratoires centraux du ministère des finances, Kling, chargé de cours à l'école de chimie, et Pénin, lapidaire, se sont rencontrés hier dans le cabinet de M. Le Pottier, juge d'instruction.

Ce magistrat leur a remis divers documents écrits et un sceau contenant des diamants fabriqués ou soutirés à Argelès par Lemoine et déposés entre les mains du juge par M. Julius Werthner.

Nous avons demandé ensuite à M. Bordas à quelles opérations allaient se livrer les experts :

— Mes collègues et moi avons plusieurs expériences à faire, nous a-t-il répondu. Les principales sont les suivantes :

1. L'analyse chimique des diamants qui se fait par la méthode de M. Moissan.

2. L'examen de leur dureté, qui consiste notamment à les tailler et, en général, à leur faire subir toutes les opérations qui sont de la compétence des lapidaires.

3. Déterminer les constantes physiques de ces diamants, c'est-à-dire calculer leur densité et leur angle de cristallisation.

Nous communiquerons au juge d'instruction le résultat de nos expériences dès que celles-ci seront terminées.

Le sinistre de la rue Drouot

L'incendie des Bureaux de l'Argus de la Presse. — Une des deux victimes meurt à l'hôpital, l'autre est dans un état toujours grave.

Paris, 16 janvier. — L'accident que nous avons relaté hier dans le compte-rendu de l'incendie de l'Argus de la Presse, rue Drouot, à Paris, s'est produit dans les circonstances suivantes :

Deux collaborateurs du « Journal », MM. Levillain et un aide occasionnel, M. Blain, s'étaient rendus sur les lieux du sinistre pour prendre des clichés au magnésium de l'immeuble incendié. M. Blain tenait à la main une boîte contenant 250 grammes de magnésium. Au moment où les photographes se préparaient à opérer et disposaient une charge de papier, un feu s'alluma sur le feu qui portait M. Blain, des effluves s'élevèrent pour voir de près. Il y eut un remous de la foule, une boue blanche immédiatement suivie d'une formidable détonation.

C'est une bombe qui avait explosé. — C'est une bombe qui avait explosé. — C'est une bombe qui avait explosé.

— Mais qui donc propage tous ces bruits de désastre ?

— Le baron Hauffly contait tout cela tout à l'heure à mon mari.

Le baron Hauffly se trouve donc à la tête des ennemis de ce malheureux Bouffard ?

— Qu'est-ce que ce baron Hauffly ?

— Un Lithuanien, je crois, un Russe ? Un cosmopolite enfin !

Et une des plus féroces osa jeter enfin à la manière d'un dé :

— Oh ! vous verrez que le baron Bouffard sera obligé, à la fin, de se suicider !

Il y eut des rires cruels étouffés sous des éventails.

— Bouffard se tue ! Quelle plaisanterie. Il n'est pas assez honnête homme pour ça !

— Mais enfin, le fait est qu'on ne l'a pas encore aperçu !

C'est la première fois qu'il manque à une des soirées de Mme de Mérocourt.

LES MINEURS DE LA LOIRE

La crise terminée par la transaction Viviani.

— Les chiffres du scrutin. — La solution n'est que provisoire et le conflit éclatera si le Sénat repousse la loi Janet

Saint-Etienne, 16 janvier. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les mineurs de la Loire ont décidé, à une forte majorité, d'accepter la transaction que le Ministre du Travail avait réussi à arracher à l'intransigence du Comité des Houillères.

Le conflit qui paraissait prochain et qui allait, dans une période particulièrement pénible, jeter dans la misère vingt mille familles, est définitivement écarté. Il convient de s'en réjouir et de louer la sagesse et l'esprit de conciliation du Comité fédéral, comme il sied également de remercier le Ministre du Travail de son opportune et habile intervention.

Voici sur la nouvelle convention signée à la Préfecture entre les délégués des mineurs et les délégués des compagnies quelques détails que nous devons à l'obligeance d'une personnalité très au courant des questions minières.

Les directeurs des Compagnies et les membres du comité fédéral, réunis à la Préfecture, sous la présidence de M. Lardin de Mussy, ont signé la convention sans incident notable.

L'entrevue était terminée à cinq heures et demie.

Diions cependant que les délégués ouvriers ont demandé le bénéfice de la loi Bédoulet pour tous les ouvriers du fond.

Les représentants des Compagnies ont refusé de discuter sur ce point et ont déclaré n'être venus que pour signer la convention ou prendre connaissance du refus du Comité fédéral.

Après avoir délibéré, les délégués ouvriers revinrent et déclarèrent qu'ils étaient prêts à signer la convention préparée par le citoyen Viviani.

Cette convention a été signée par MM. Lardin de Mussy, Chef de la Loire ; les citoyens Bouchar, Gith, Tesson, Perrin, Chalencin, Calixte, Pichon, Girardet, pour les ouvriers ; MM. Marquis Petrucci, Michelowski, Voisin, Petit, Desvignes, pour les Compagnies.

LE RECOMENSEMENT DES VOTES

On sait que le Congrès national des mineurs de 1901 a établi une règle en matière de consultation corporative : les abstentions sont toujours ajoutées à la majorité, et les mineurs de chaque concession sont censés avoir tous voté avec la majorité.

D'après cette règle, le recensement des votes donne les résultats suivants :

Pour la transaction Viviani :
Côte-Chaude et Quartier Gaillard... 901
Firminy... 167
Masfaiolle... 1432
Euzet et Francs... 32
Roche-la-Molière... 1271
Montrambert et la Béraudière... 2214

Total... 6077

Ont voté contre :
Beaurun... 1223
Villars... 507
Houillères de Saint-Etienne... 1763
Villebois... 618
Le Cros... 169
La Porchère et la Sibérière... 17

Total... 3992

Majorité pour la transaction : 2082

La situation dans le bassin

La solution de la crise n'est que provisoire. — De nouvelles difficultés surgissent, si la loi n'est pas votée par le Sénat.

« Une chose est à noter, c'est que dans tous les ordres du jour votés on n'a pas manqué de faire ressortir que tous les départs de bois seraient à la disposition de ceux qui en auraient besoin pour faire leur travail.

« La corporation a, en outre, stipulé que les repos seraient bien accordés à tous les ouvriers, sans exception, et que les seuls absenteurs ne jouiraient pas de ces avantages.

« Il convient de louer la modération dont a fait preuve dans ces circonstances le comité fédéral qui s'est abstenu de faire peser de bons succès sur le projet de loi. Ce qui a motivé son attitude, c'est l'espoir de voir voter le projet Janet dans les premiers jours de mars prochain, et c'est aussi parce qu'il a tenu à conserver ses forces, au cas où ce projet ne serait pas accepté par le Sénat, pour le conquérir lui-même de haute lutte.

« La réduction des heures de travail n'a même formellement pas une diminution dans la production.

En 1900, les ouvriers s'étaient engagés, par l'organe du citoyen Jaures, à maintenir la même production, tout en diminuant la durée de la journée de travail. Les Compagnies, de leur côté, s'engageaient à faire tous leurs efforts pour améliorer leur système d'exploitation et faciliter l'accomplissement de la tâche.

« Voici, depuis 1902, et telle que l'établissement des documents officiels, la production moyenne par ouvrier du fond :

En 1902 : 239 tonnes par an et par concession, se cachait-il un désespoir si terrible qu'il allait jusqu'à la démente.

Mais non ! le baron supporta fort bien le regard aux yeux de Mme de Mérocourt, qui cherchait à fouiller jusqu'au plus profond de son âme.

— Hein ? on m'a cru par terre, peut-être mort !

Je parie qu'on a fait courir le bruit que j'avais fini en Bretagne !

Mais non ! ce ne sera pas encore pour cette fois-ci !

Les épines n'ont pas touché. La lutte peut recommencer. Je suis intact !

Quelques éraflures seulement, et tout prêt à asséner de nouveaux et formidables coups à des adversaires.

D'une l'on est combattif on ne l'est pas ! Il y a des gens qui s'affaissaient au premier échec, et se retirent sous leur tente.

Moi, voyez-vous, c'est tout le contraire. La lutte m'excite, m'encourage.

Quand je reçois un coup, il faut que je le rende !

INGENIEUSE ESCROQUERIE

Un couple qui pratiquait l'escroquerie à l'annonce, est arrêté. — La police saisit vingt mille lettres contenant 300,000 francs de mandats

Meaux, 16 janvier. — La police vient de mettre en état d'arrestation, à Nogent-Farval et à Meaux, la femme Travers, habitant Lagry-sur-Marne.

Avec son mari, qui est en fuite, cette femme avait fait paraître une annonce dans les journaux ; ils offraient la garde d'un enfant naturel de noble origine, et une somme de vingt mille francs pour rétribution des soins à lui donnés.

Aux demandes qui leur parvenaient, il était répondu invariablement d'envoyer un mandat-poste de seize francs à une adresse indiquée pour la prise de renseignements sur l'honorabilité des demandeurs.

Plus de vingt mille lettres contenant près, que toutes, le montant exigé ont été saisies.

ETRANGE DRAME

Un mari trompé surprend sa femme avec un cultivateur, son amant. — Pour se venger, il incendie la ferme, puis se pend

Avallon, 16 janvier. — Un étrange drame passionné actuellement toute la région. Un violent incendie a détruit la ferme de M. Sylvain Courteau et il a été aussitôt suivi du suicide de M. Pierre Roux, son cousin germain qui se pendit à un sapin. Les circonstances dans lesquelles se sont produits ces deux événements, sont particulièrement tragiques et restent encore un peu mystérieuses.

Mme Roux, la femme du suicidé, âgée de quarante et un ans, cousine germaine de M. Courteau, était, depuis un certain temps déjà, sa maîtresse, à l'insu du mari qui était loin de se douter de l'infidélité de sa moitié et qui fut charitablement averti par un prétendu ami, comme il s'en trouve toujours en pareil cas.

Le mari trompé fut averti en apprenant cette peu agréable nouvelle et résolut de se venger sur le fait les deux amants et de se venger.

A cet effet, Roux redoubla de surveillance et il trouva les deux amants en train de conjuguer le verbe aimer dans son propre domicile.

Fou de rage, il se précipita sur son revolver, mais ce dernier n'était plus à sa place habituelle. Sa volage et prudente épouse avait eu soin de l'enlever inutile de dire, pendant les recherches de Roux, les deux tourtereaux s'enfuyaient.

Mme Roux fut absente du domicile conjugal pendant huit jours. Certains ont dit qu'il y avait eu à Paris, d'autres qu'il s'était simplement réfugié chez son amant. Elle révéla toutefois le bercail.

Une scène très violente eut lieu entre les époux et, à onze heures et demie, l'incendie éclata, embrasant en peu d'instants les bâtiments de M. Courteau, contenant, outre meubles, récoltes, bétail, etc., ce qui tendrait à faire supposer que du pétrole aurait été répandu par l'incendiaire.

Roux n'apporta aucun secours pour combattre l'incendie et il dit aux quelques personnes qui accoururent sur les lieux du sinistre : « Laissez-les donc brûler... il ne méri- pas la peine qu'on se dérange pour lui ! »

Le lendemain matin, Roux, qui déjà était accusé d'émigration, protesta et affirma avoir émotion qu'il n'était pour rien dans le sinistre et quelques instants plus tard on le trouva pendu à un sapin au lieu dit de Bois-de-Chaumont, situé entre les hameaux de Chevrières et de la Berrière.

Avant de se donner la mort, il avait laissé un billet où il affirmait qu'il était absolument innocent de ce dont on l'accusait, mais que voyant qu'il lui serait impossible de conserver son honneur, il préférait disparaître et qu'à cet effet, il se donnait volontairement la mort.

MORT D'UN DES BLESSES

M. Henri Blain a succombé à l'hôpital vers deux heures du matin sans avoir repris connaissance. Il était âgé de vingt-trois ans et occupé à la bibliothèque du « Journal ». En l'absence des aides-photographes, on l'adjoignait aux autres opérateurs. Hier, au moment où M. Levillain vint le chercher pour aller prendre des vues de l'incendie, il avait manqué à sa besogne journalière. Il avait manifesté une grande joie en apprenant qu'on allait faire des photographies au magnésium et se mit aussitôt à la disposition de son camarade.

M. Henri Blain n'est pas en danger de mort, mais la figure est complétement brûlée, les mains mutilées. Les médecins craignent qu'il ne perde la vue. Peut-être, seront-ils obligés de faire l'amputation d'une main.

Le malheureux photographe n'a pu donner les causes de l'explosion du magnésium.

Une première assassinée par des cambrioleurs

Bruxelles, 16 janvier. — Un affreux crime dont le vol a été le mobile, a jeté la consternation dans la commune d'Ottignies (Belgique).

Dans cette localité habitait, dans une ancienne ferme, Mme Vve Demolder, âgée d'environ 60 ans, avec ses deux fils, employés, l'un à la Hulpe, l'autre à Bruxelles.

Lorsque, vers six heures, l'un d'eux revint de sa besogne, en poussant la porte d'entrée, il se trouva devant un terrible spectacle.

On a fait subir un interrogatoire à de nombreux voisins, mais vainement.

Jusqu'ici, les magistrats ne possèdent encore aucun indice au sujet des auteurs de l'affreux crime. Celui-ci a eu le vol pour mobile. En effet, les assassins ont fracturé tous les meubles. Ils ont emporté de nombreuses valeurs, de l'argent et tous les bijoux.

De l'examen médical auquel a été soumise le corps de la victime, il résulte que Mme Demolder, qui porte à la tempe la trace d'un coup, doit avoir été assommée au moyen d'un marteau avant d'avoir été étranglée.

M. Vander Elst, juge d'instruction à Trazegnies, substitut de M. Mercour, greffier, s'est rendu sur les lieux du drame, mercredi, à 9 h. 30 du matin. Il s'est immédiatement mis à l'œuvre et le com- mandant de gendarmerie de Ceroux-Mouhey, qui avait commencé l'enquête la veille, à 10 heures du soir, au moment de la découverte du cadavre.

La maison de Mme Demolder est située à côté du château de M. Thomas de Bolesière, bourgmestre d'Ottignies, et à proximité de l'église. La fille aînée, Georges, est rentrée à 10 heures du soir. La porte d'entrée était fermée. Elle pénétra dans la maison, où il a buté contre le corps de sa mère, et détail horrible, est tombé sur le cadavre. C'est lui qui a donné l'alarm